

## **Exercice de manipulation n°3 : Apurement indirect d'un D.A.E. et extraction de données.**

### **OBJECTIFS :**

- x Émission d'un D.A.E. à partir du modèle réalisé lors de l'exercice n°2.
- x Consultation des différents états du D.A.E. côté expéditeur et côté destinataire.
- x Apurement indirect chez l'expéditeur suite au retour de l'exemplaire papier visé par un destinataire non connecté..
- x Extraire des données.

### **MODALITÉS D'ACCÈS À GAMMA :**

- x **adresse :** <https://formpro.douane.gouv.fr/>
- x **identifiant :** FormGamma\_votre DI de rattachement (voir fiche)
- x **mot de passe :** Form12345678!

### **ÉNONCÉ :**

La société TRANSPORTS ET LOGISTIQUE (n° d'accise voir fiche) émet un D.A.E. à destination d'un opérateur non connecté.

Pour cet exercice, reprendre le modèle de D.A.E. établi dans l'exercice n°2.

La fonctionnalité « APURER INDIRECTEMENT » permet à un expéditeur d'apurer lui-même un D.A.E. qu'il a émis. Les cas d'utilisation sont les suivants :

A compter du 01/01/2011 l'utilisation du DAE est obligatoire dans les cas de circulation nationale de produits soumis à accise destinés à l'exportation. Le système MASE (Mouvement Accise Suivi d'Exportation) qui permet d'articuler les procédures accise (Gamm@) et douane (Delt@ et ECS), signale l'apurement du DAE dès la sortie effective des produits soumis à accise du territoire fiscal de l'UE.

Dans l'hypothèse où la procédure douane est gérée sous forme papier (cas du basculement en procédure de secours suite à indisponibilité de l'application Delt@), l'opérateur peut procéder à un apurement indirect du DAE dans Gamm@ (non obligatoire) et devra présenter à la première réquisition du service les preuves alternatives de sortie des produits.

### **TRAVAIL À EFFECTUER :**

### Formation GAMMA opérateurs – V.3

- ✓ **Étape 1** : émettre le D.A.E. à partir d'un modèle préparé préalablement par un formateur ou du modèle enregistré lors de l'exercice n°2 et complété des renseignements spécifiques à l'opération suivants :
  - Facture n° 0990 émise deux semaines avant la date du jour.
  - Référence interne du mouvement : W10N78\_initiales
  - Pour les besoins de l'exercice, le D.A.E. sera émis à destination de la société « TRANSPORTS INTERNATIONAUX »
  - Les articles à reprendre sur le D.A.E. (si utilisation du modèle de l'exercice 2) :
    - 80 cartons de 6 bouteilles du « Domaine du Bellat », pour un poids brut de 520 kg, et un poids net de 480 kg;
    - 60 cartons de 6 bouteilles du « château l'enclos », pour un poids brut de 390 kg, et un poids net de 360 kg;
    - 80 cartons de 6 bouteilles du « château de beaujeu », pour un poids brut de 520 kg, et un poids net de 480 kg.
  - Durée du trajet : 03 jours
  
- ✓ **Étape 2** : La société TRANSPORTS ET LOGISTIQUE reçoit l'exemplaire 3 du D.A.E. émis à l'étape n°1 dont le certificat de réception a été complété manuellement par le destinataire.

Elle intègre dans l'application GAMMA le résultat (conforme) à destination en utilisant la fonctionnalité « APUREMENT INDIRECT ».
  
- ✓ **Étape 3** : Extraire au format .xls la liste de tous les DAE émis par la société TRANSPORTS ET LOGISTIQUE.